

**NATIONS UNIES**  
**COMMISSION ECONOMIQUE**  
**POUR L'AMERIQUE LATINE**  
**ET LES CARAIBES - CEPALC**



Distr.  
GENERALE  
LC/G.1363(PLEN.18/6)  
7 octobre 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ESPAGNOL

---

RAPPORT DE LA DIX-HUITIEME  
SESSION DU COMITE PLENIER  
(Buenos Aires, 21-23 août 1985)

## A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

### Lieu, date et objet de la réunion

1. La dix-huitième session du Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a eu lieu à Buenos Aires, République argentine, du 21 au 23 août 1985. Aux termes de la résolution 457 (XX) de la CEPALC, elle a eu pour objet l'examen des aspects des politiques de développement économique et sociale qui pourraient orienter les réponses nécessaires à la crise actuelle et aux transformations que l'économie internationale impose aux pays de notre région. Le Secrétariat a présenté à la considération du Comité, les documents suivants: "Crisis y desarrollo en América Latina y el Caribe" (LC/L.333 (Sem.22/6)/Rev.1) et "Informe de la Reunión de Expertos sobre Crisis y Desarrollo de América Latina y el Caribe" (LC/G.1351). Le Comité plénier a également pris en considération le rapport de la dixième session du CEGAN (LC/G.1364(CEG.10/3)).

### Participants

2. Ont participé aux réunions des représentants des Etats suivants, membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes: Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Etats-Unis, France, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Pays-Bas, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, Royaume-Uni, République Dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.
3. A également participé à la session un représentant d'un Etat associé à la CEPALC, les îles Vierges américaines.
4. Etaient représentées à la session les entités suivantes du Secrétariat des Nations Unies: le Département des affaires économiques et sociales internationales et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).
5. A participé également un organisme des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
6. Etaient représentées à la session les institutions spécialisées des Nations Unies suivantes: la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS).
7. Etaient également été présents à la session des représentants d'autres organisations intergouvernementales: Association latino-américaine d'intégration (ALADI), Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), Banque inter-américaine de développement (BID), Centre d'études monétaires latino-américaines (CEMLA), Communauté des Caraïbes (CARICOM), Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM), Groupe de pays latino-américains exportateurs de sucre (GEPLACEA), Institut interaméricain de sciences agricoles (IICA), Institut pour l'intégration de l'Amérique latine (INTAL), Organisation des Etats américains (OEA), Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO), Système économique latino-américain (SELA) et Secrétariat d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA).

/Election du

Election du Bureau \*/

8. Le Comité plénier a élu le Bureau suivant:

Président:	Argentine
Premier vice-président:	Guatemala
Deuxième vice-président:	Cuba
Troisième vice-président:	Pays-Bas
Rapporteur:	Colombie

Ordre du jour

9. Le Comité plénier a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire
3. Options de l'Amérique latine et des Caraïbes pour faire face aux répercussions de la crise actuelle et analyse des politiques de développement économique et social à long terme pouvant être appliquées dans les pays de la région, compte tenu des transformations de l'économie internationale
4. Changement de nom de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES)
5. Amendements au texte du Mandat et Règlement intérieur de la CEPALC
6. Lieu et date de la onzième session du CEGAN
7. Divers
8. Examen du rapport de la réunion.

Séance d'ouverture

10. Au cours de la séance d'ouverture qui a eu lieu le 21 août, ont pris la parole: le Secrétaire exécutif de la CEPALC, M. Norberto González, le chef de la délégation de Trinité-et-Tobago, Ambassadeur Wilfred S. Naimool et le Ministre de l'Economie de la République argentine, M. Juan V. Sourrouille.

11. M. Norberto González, Secrétaire exécutif de la CEPALC en se référant à la crise qui a affecté la région au cours des premières années de la décennie 1980, a commencé par signaler la disparité existant entre les transformations économiques et sociales de l'Amérique latine et des Caraïbes et le maintien d'une situation d'hétérogénéité structurelle. Par exemple, l'industrie s'accroît et se diversifie, mais elle s'est maintenue dans un état de forte dépendance technologique de l'extérieur, n'a eu qu'une faible créativité endogène et n'a absorbé que peu de main-d'oeuvre. L'agriculture a incorporé de nouvelles techniques de production et de commercialisation, mais n'a pas amélioré substantiellement sa productivité. Les exportations se sont diversifiées, mais ont continué à correspondre en grande partie à des produits primaires. L'évolution de la structure sociale et de l'emploi a permis le développement des classes moyennes, l'accroissement de l'éducation et de la main-d'oeuvre qualifiée, sans toutefois améliorer la distribution des ressources. Enfin, l'industrialisation et l'urbanisation ont amélioré la participation d'amples secteurs sociaux par l'intermédiaire des organisations syndicales et des mouvements politiques, mais de vastes secteurs sont restés en marge du progrès économique et social.

\*/ Voir les paragraphes 81 et 82 de ce rapport.

12. En ce qui concerne les dimensions et la nature de la crise qui affecte la région, il a souligné la forte baisse du produit brut par habitant, l'augmentation du chômage ouvert et la sous-utilisation de l'appareil productif dues à la chute de la demande interne, le tout aggravé par l'accroissement des processus inflationnistes. Cet ensemble de facteurs a intensifié les problèmes de pauvreté et de marginalité provoquant une augmentation des tensions sociales. D'autre part, il a souligné l'ampleur du service de la dette et ses effets négatifs sur la balance des paiements et la capacité d'importation. Il a ajouté que la prépondérance des facteurs externes dans le déclenchement de la crise se reflétait dans la baisse des prix des produits primaires, la diminution des termes de l'échange, la hausse sans précédent des taux internationaux de l'intérêt, la faible demande d'exportations et le protectionnisme des pays développés. Les considérations exposées placent les pays de la région face à trois défis: surmonter progressivement les conséquences de la crise; rechercher la façon d'harmoniser plus clairement les éléments d'hétérogénéité; et évaluer soigneusement les conséquences possibles pour la région des tendances futures des économies développées et des transformations des aspects technologiques et productifs dont elles sont l'objet.
13. Comme tâches prioritaires, il a cité la compatibilisation des politiques d'ajustement et de stabilisation avec la relance économique et la création de bases solides pour le développement économique et social futur et la solution du problème de la dette extérieure. A propos de cette dernière, les pays latino-américains s'efforcent de faire reconnaître par la communauté internationale qu'elle ne doit pas être considérée seulement comme un problème financier, mais qu'il convient de tenir compte aussi de ses conséquences économiques, sociales et politiques. Pour cela, une coopération internationale appropriée, avec la participation des banques internationales et des pays développés est nécessaire afin de rendre l'ajustement interne plus tolérable.
14. D'autres tâches d'importance sont la formation du capital par l'augmentation de l'épargne intérieure et la création de nouveaux emplois grâce à une plus grande utilisation des éléments chimiques et biologiques dans l'agriculture et l'aide à la petite et moyenne entreprise dans l'industrie. En outre, pour améliorer les avantages comparatifs de la région, il est nécessaire d'identifier les processus de production qui utilisent une plus grande quantité de main-d'oeuvre et de ressources naturelles et adapter les technologies extérieures aux conditions locales.
15. En matière de coopération régionale, il a souligné que les échanges régionaux peuvent accroître l'activité économique et l'emploi sans avoir des répercussions défavorables sur la balance des paiements. Dans ce sens, il a proposé d'intensifier les processus d'intégration économique et la coopération scientifique et technologique régionale. En ce qui concerne la coopération internationale, surtout de la part des pays développés, elle est nécessaire pour améliorer les termes de l'échange de la région et pour augmenter le rythme de croissance de ses exportations.
16. Enfin il a exprimé que toute stratégie pour surmonter la crise et aborder le développement futur dépend du degré de consensus pour harmoniser la participation avec la discipline sociale, au moyen du renforcement des processus démocratiques et des mécanismes de la concertation sociale.

17. M. Wilfred S. Naimool, représentant de Trinité-et-Tobago, s'est adressé à la réunion en représentation des délégations participantes. Il a mis en relief les problèmes particuliers des pays des Caraïbes ainsi que la vulnérabilité de leurs économies, spécialement celles des pays insulaires en développement de très petite superficie, vis-à-vis des événements extérieurs. Il a signalé que la ferme collaboration de tous et de chacun des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que la compréhension que l'on attendait des pays développés, devraient contribuer fortement à amoindrir les différences et à atténuer la gravité de la situation économique actuelle.

18. M. Juan V. Sourrouille, Ministre de l'Economie de la République argentine a souhaité la bienvenue aux délégations participantes et a ensuite signalé que son Gouvernement a engagé tous ses efforts en vue du raffermissement de ses relations avec toutes les nations du monde, aussi bien avec les autres pays en développement, en vue de l'intégration et la coopération, qu'avec les pays développés afin de faire progresser la pénible négociation bilatérale qui permettra de parvenir à des accords avec les banques créancières et les institutions internationales de financement.

19. Le gouvernement argentin s'est engagé dans la tâche prioritaire de contrôler l'hyperinflation dans un cadre de respect des dispositions et des institutions démocratiques. Pour y parvenir, il a fallu mettre en ordre les comptes intérieurs en réduisant le déficit fiscal et attaquer le problème de la dette extérieure en s'efforçant de souscrire des accords permettant d'en honorer le service. En Argentine, l'inflation avait atteint un niveau de l'ordre de 40% mensuel et dans ces conditions le progrès s'avérait une entreprise impossible de mener à bonne fin. C'est pour cela que le Gouvernement a entrepris, en juin dernier, un plan de réforme économique. Pendant le premier mois de sa mise en vigueur, il a été possible de maintenir les prix pratiquement inchangés. Le Gouvernement a mis sur pied une réforme monétaire, mécanisme qui a permis de briser l'inertie inflationniste et de réduire les attentes d'inflation. En outre, le Gouvernement a instauré un système de désindexation visant à mettre fin à l'indexation implicite provenant d'accords pris avant l'application du nouveau plan. Ce processus a été accompagné d'un blocage des prix et des salaires bien que la colonne vertébrale du plan soit, non pas ce blocage, mais l'assainissement des comptes fiscaux et le renforcement des comptes extérieurs. Sur de telles bases, bien plus solides, la tâche de la mise en route de la reprise économique devenait possible en laissant en arrière une longue période d'inflation. Bien que le chemin vers l'avenir pose beaucoup de difficultés, on peut y entrevoir aussi de grands espoirs d'avenir.

#### Examen et approbation du rapport final

20. Lors de la dernière séance plénière, le Comité plénier a approuvé, à l'unanimité, le projet de rapport de la réunion présenté par le rapporteur.

#### Séance de clôture

21. Le Secrétaire exécutif a remercié le Gouvernement argentin de l'appui qu'il a prêté à la réalisation de la dix-huitième session du Comité plénier ainsi que les participants de leur contribution aux débats.

22. Après avoir s'être félicité du bon déroulement des travaux et remercié les participants de leur contribution, le Président a clôturé la réunion. /B. COMPTE -RENDU

B. COMPTE-RENDU DES DEBATS

Options de l'Amérique latine et des Caraïbes pour faire face aux répercussions de la crise actuelle et examen des politiques de développement économique et social à long terme pouvant être appliquées dans les pays de la région, compte tenu des transformations de l'économie internationale (point 3 de l'ordre du jour)

23. Pour l'examen de ce point les documents suivants ont été mis à la disposition du Comité: "Crisis y desarrollo en América Latina y el Caribe" (LC/L.333(Sem.22/6)/Rev.1); "Informe de la Reunión de expertos sobre crisis y desarrollo de América Latina y el Caribe" (LC/G.1351), et "Informe del Décimo Período de Sesiones del CEGAN" (Document de Salle de Conférence, CEGAN 4/Rev.1 et Add. 1) (LC/G.1364(CEG.10/3)).

24. Un exposé du rapporteur de la dixième session du Comité des experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) qui s'est tenue durant les 19 et 20 août 1985 a ouvert les travaux de la réunion. Il s'est référé aux principaux points du rapport et a parlé plus particulièrement des résolutions et du document de prise de position approuvés par le Comité. Après avoir fait une synthèse des principales idées contenues dans ce document, il a indiqué, qu'à son avis, on avait obtenu deux résultats positifs: la possibilité de réitérer quelques principes de la tradition panaméricaine et l'échange des idées et des analyses sur la situation actuelle de la région. Il a indiqué aussi, qu'à son avis, il existe encore des déficiences en ce qui concerne la formulation des actions concrètes à réaliser pour arriver à la solution du problème.

25. Le coordinateur du groupe de travail chargé de la rédaction du document de prise de position \*/ a procédé à un compte-rendu du texte et a signalé que l'on constate d'autre part une grande vocation intégrationniste, une ferme décision de se surpasser dans le cadre des difficultés auxquelles la région doit faire face actuellement et la volonté de favoriser les secteurs majoritaires dans le processus difficile de solution de la crise. Enfin il s'est référé aux textes de projets de résolution \*\*/ approuvés par le CEGAN.

Exposés des pays et des organismes

26. La délégation de la Bolivie a considéré la dette extérieure comme un problème devant être traité à niveau politique, au moyen d'actions conjointes et concertées dans la région, et à niveau économique au moyen de politiques qui ne portent pas de préjudice à la possibilité de croissance et de développement des économies des pays. Elle a réitéré l'appui de son pays aux instances régionales, parmi lesquelles la CEPAL, au sein desquelles le traitement préférentiel à donner aux petits pays est l'une des questions d'intérêt. En ce qui concerne le commerce, elle s'est prononcée contre les politiques néo-protectionnistes des pays développés et en faveur des actions communes sur le plan régional. Elle a fait remarquer que les efforts régionaux pourraient ne pas atteindre les résultats attendus si les pays et les organismes financiers internationaux du centre n'assumaient pas la co-responsabilité de la situation actuelle mettant ainsi en péril la préservation des gouvernements démocratiques.

\*/ Voir alinéa c) du point 2, chapitre C et annexe.

\*\*/ Voir LC/G.1364(CEG.10/3).

27. La délégation du Brésil a signalé que dans la conjoncture continentale actuelle et dans le cadre du retour à la démocratie effectué par de nombreux pays de la région, une discussion libre et franche des solutions qui permettront d'abandonner les formules simplement technocratiques et corriger ainsi les erreurs du passé est particulièrement opportune. Elle a fait un diagnostic de la situation internationale actuelle et de ses conséquences démesurées pour les pays de la région qui ont abouti à la crise des liens qui les unissaient ainsi qu'à une dépendance accrue des marchés des pays en développement; elle a mis en relief l'importance des liens régionaux dans le contexte d'un processus économique international qui se traduit par la marginalisation de ces pays.

28. Elle s'est ensuite penchée sur les éléments d'un nouvel ordre international que l'on voit se profiler à présent et elle a signalé, en particulier, la relation existante entre une nouvelle ère technologique, où l'informatique prend une importance fondamentale, et la transnationalité des services. Elle a manifesté qu'une nouvelle division internationale du travail s'esquisse ainsi, entre les producteurs et les consommateurs d'information ce qui, à son tour, fera naître de nouvelles formes de dépendance. Elle a remarqué à cet égard que le processus de libéralisation stimulé par les grandes sociétés transnationales dans les secteurs des services, vise à réduire encore davantage la partie qui revient à l'action nationale dans ce domaine et c'est dans ce contexte qu'elle a introduit une nouvelle référence à l'importance de la coopération régionale, cette fois-ci en matière de science et de technologie, en tant que moyen pour la préservation de l'autonomie.

29. Elle a manifesté que l'ordre économique international, qui s'est développé pendant ces dernières années, a été fondé sur l'imposition de politiques de pouvoir mises en oeuvre sans restrictions et qui n'aboutissent nullement au climat international fiable, voué au dialogue et à la coopération, nécessaire pour surmonter la crise actuelle.

30. En ce qui concerne les défis qui se posent à l'échelon interne elle a mentionné trois goulôts d'étranglement: la dette extérieure dont elle a fait remarquer l'aspect politique, le déséquilibre du secteur public et l'inflation. Elle a signalé la nécessité de reprise de la croissance économique ainsi que la priorité que son gouvernement attache aux aspects sociaux et à l'amélioration des groupes les moins favorisés.

31. La délégation du Canada a signalé que même si les répercussions de la crise en Amérique latine et les Caraïbes ont entraîné des problèmes et des tendances régressives, il y a eu quelques progrès que le document préparé par le CEGAN ne reflète pas. Elle a ajouté que son pays considère indispensable que les pays en développement appliquent, en étroite collaboration avec les pays développés et les organismes internationaux de financement, des politiques de réajustement appropriées et que l'endettement soit considéré, dans ce cadre de coopération, en utilisant un critère d'analyse cas par cas.

32. La délégation de l'Equateur a exposé les points de vue de son gouvernement quant au processus de renégociation de la dette extérieure. Il a exprimé que celle-ci se réalise au moyen d'un système pluriannuel, avec des révisions périodiques, qu'on a essayé de rendre plus flexibles les conditions de paiement au moyen de /périodes de

périodes de grâce, de la réduction des taux d'intérêt et d'autres méthodes et que les nouveaux crédits seront souscrits compte tenu des conditions du pays et de ses possibilités de récupération économique. Il a montré la nécessité de réduire le protectionnisme actuel et que les pays développés respectent les accords commerciaux passés avec les pays en développement. Il a ensuite parlé du système économique de son pays et a souligné le propos de son gouvernement d'obtenir une plus grande efficacité des politiques publiques, d'orienter l'économie vers une reprise et de promouvoir une industrialisation à laquelle prendraient part des investissements étrangers sélectifs. Il a terminé son intervention en mettant en relief le rôle des processus d'intégration et la nécessité d'un dialogue politique entre les pays débiteurs et les pays créanciers.

33. La délégation des Etats-Unis a reconnu que des tensions politiques et sociales peuvent se produire dans les pays de la région, provoquées par un processus d'ajustement pénible bien que nécessaire et que l'intérêt de la population, démocratiquement exprimé, déterminerait la participation collective nécessaire pour surmonter la crise. Elle a, cependant, estimé que le panorama actuel est plus favorable maintenant que les taux d'intérêt ont baissé, que les pays industrialisés continuent de croître sans inflation et que les pays de la région ont entrepris des efforts effectifs ayant pour but les ajustements nécessaires.

34. En ce qui concerne la dette extérieure, cette délégation a signalé que la stratégie suivie par les Etats-Unis en coordination avec d'autres nations créancières est souple et susceptible d'évolution, qu'elle met l'accent sur l'ajustement avec l'appui de la communauté financière internationale aussi bien privée qu'officielle et qu'elle encourage en même temps une dépendance accrue vis-à-vis de l'investissement privé, en appui de programmes énergiques d'ajustement interne.

35. La délégation de la France a exprimé son intérêt à l'égard des conclusions de la réunion des experts et des documents préparés par le Secrétariat pour cette session. Elle a indiqué que son pays considère que le problème de l'endettement exige une approche pragmatique cas par cas et elle a signalé, en abordant le comportement du Club de Paris et du FMI, que jusqu'à présent ce critère s'était avéré efficace. Elle a jugé nécessaire un effort conjoint de la part des pays en développement qui doivent adopter des politiques de réajustement, et des pays développés qui doivent réduire les tendances protectionnistes et s'efforcer pour que les courants de financement soient suffisants pour satisfaire les besoins des pays en développement. Elle a signalé l'importance du dialogue sur la question de la dette, tout en signalant que son pays maintient des contacts bilatéraux avec tous les pays de la région afin d'être à même de se saisir de leurs légitimes revendications.

36. La délégation du Mexique a souligné que pour faire face aux conséquences de la dépression économique mondiale il faut prendre en considération la considérable interdépendance existant entre les économies des pays en développement et celles des pays développés ainsi que l'interrelation entre la dette et le commerce avec ses traits particuliers de protectionnisme et la détérioration des termes de l'échange. Dans ce cadre d'interdépendance, les politiques internes devraient toujours tenir compte des situations de l'économie internationale du fait que le contexte extérieur joue un rôle important pour l'évolution économique générale des pays latino-américains.

37. Elle a fait remarquer la nécessité de poursuivre le développement futur de la région à la lumière du Programme d'action régional qui exige une évaluation et une mise à jour devant inclure la question de la dette extérieure. De nouveaux efforts plus poussés doivent viser à la recherche de politiques et d'alternatives nouvelles à entreprendre dans la région sans insister sur l'évolution du développement des dernières années. Elle a signalé l'importance de continuer à travailler sur les alternatives à long terme en vue d'esquisser un modèle comprenant les politiques de développement pour les années quatre-vingt-dix et une révision approfondie des propositions du modèle "desarrollista" et des schémas actuels de réajustement économique proposés par le Fonds monétaire international. En ce qui concerne le rôle que doivent jouer les investissements étrangers, elle a fait remarquer que le pays récepteur doit définir et choisir d'une manière sélective, dynamique et diversifiée les secteurs les plus recommandables. Finalement la représentation du Mexique a souligné que son pays a mis en oeuvre des politiques d'ajustement interne afin de s'adapter aux conditions actuelles.

38. La délégation des Pays-Bas, après avoir réitéré ce critère, a manifesté en outre qu'elle considère le problème de l'endettement comme une question financière et économique. Elle a fait remarquer que son pays estime que les causes du problème de la dette extérieure résident aussi bien dans les pays débiteurs que dans les banques et les pays créanciers, raison pour laquelle elle se prononce en faveur du traitement de cette question au sein des instances appropriées; elle a soutenu, en outre, que la dette deviendra contrôlable à moyen terme s'il y a croissance des pays développés, si on libère d'obstacles le commerce international et si les pays débiteurs appliquent des politiques internes adéquates.

39. La délégation du Paraguay a souligné l'importance du problème de l'endettement dont la solution, malgré les efforts d'ajustement faits par les pays de la région, affronte de sérieuses difficultés à cause des mesures protectionnistes de nature monétaire et relatives au crédit adoptées par les pays créanciers. Elle a signalé que tant les pays débiteurs que les pays créanciers doivent contribuer à cette solution et assumer collectivement la responsabilité de concrétiser les mesures nécessaires. Elle a fait remarquer l'importance particulière que revêtent pour le Paraguay les mesures protectionnistes et restrictives du commerce réciproque appliquées par les pays de la région, d'autant plus que plus de 60% de son commerce est de type intrarégional. Elle a finalement exprimé son appui au document de prise de position préparé par le CEGAN.

40. La délégation du Pérou a manifesté que, jusqu'à la fin du gouvernement antérieur, on a travaillé dans des conditions qui émanaient d'un diagnostic toujours plus éloigné de la réalité. On attribuait un rôle prépondérant à un excès de demande intérieure alors même qu'il existait une notoire capacité de production oisive --ce qui, par voie de conséquence, inspirait des politiques économiques qui aggravaient la situation générale du pays et bloquaient la recherche de stratégies alternatives plus efficaces. En dépit de la détérioration observée les organismes internationaux ont persisté dans l'acceptation de ce diagnostic et ont placé le gouvernement antérieur dans des conditions telles qu'il lui fallait suivre un chemin qui ne menait qu'à l'aggravation d'une situation déjà détériorée par elle-même.

41. Le nouveau gouvernement a rejeté cette façon de voir et a instauré une politique qui favorise l'action sociale pour les secteurs ruraux et les marginaux urbains, en même temps qu'elle formule des priorités pour le développement agricole et industriel, qu'elle fixe des limites précises au montant du service de la dette et qu'elle met en oeuvre des mesures anti-inflationnistes très sévères basées sur la contention de l'accroissement des coûts intérieurs.

42. La délégation a ensuite exposé quelle était la position du nouveau gouvernement péruvien en ce qui concerne la crise économique et surtout la dette extérieure, et a insisté sur le fait que les points énoncés devaient être considérés dans une optique globale et non comme des éléments isolés. Elle a déclaré que son gouvernement assume la responsabilité de la dette, ne la méconnaît pas, mais la considère injuste. Elle a souligné que les solutions historiques et politiques ne seront possibles qu'au moyen d'une action conjointe latino-américaine visant à faire reconnaître le principe de la co-responsabilité entre débiteurs et créanciers dans le but d'obtenir une modification des conditions de l'endettement extérieur. Elle a réaffirmé que son pays appuie le Consensus de Carthagène et a signalé que le conflit surgi de l'endettement est un conflit Nord-Sud et non un conflit Est-Ouest. Elle a affirmé que son gouvernement est partisan de traiter directement avec les banques créancières, sans passer par le Fonds monétaire international et par conséquent, sans être assujetti aux conditions imposées par cet organisme. Elle a indiqué que la mise en ordre de l'économie de son pays sera réalisée grâce à des transformations économiques et sociales tendant à obtenir un véritable développement, sans limiter ce concept à un simple accroissement économique. Enfin, la délégation a indiqué que son pays limitera le montant du service de la dette extérieure à 10% du total de ses recettes d'exportations et que, si l'on peut compter sur la collaboration de pays créanciers qui se traduirait par une ouverture des marchés des pays industrialisés, ce pourcentage pourrait couvrir une plus grande proportion du service de la dette. Elle a ajouté que ce coefficient avait été établi dans le but de pouvoir relancer l'économie et subvenir aux besoins sociaux urgents de la population. Ces 10% ne se paieront pas immédiatement, mais à l'issue d'une négociation.

43. La délégation du Royaume-Uni a reconnu que regrettablement le processus d'ajustement avait eu pour la région un coût social élevé, mais elle considère que sans un ajustement à court terme, la croissance à long terme ne pourra être atteinte que difficilement. En outre, elle a estimé que la contribution la plus positive que les pays développés peuvent apporter aux pays de la région consiste à créer les conditions appropriées pour une croissance soutenue sans inflation et elle a manifesté qu'une réduction des taux d'intérêt était nécessaire. Quant aux pays de la région, ils devraient se proposer comme tâche prioritaire, la réduction de l'inflation et du déficit du secteur public et la réévaluation du rôle de l'Etat. Elle a finalement signalé que la stratégie adoptée par le Royaume-Uni à l'égard de la dette extérieure se fonde sur une politique cas par cas et que les instances les plus appropriées pour le traitement de cette question sont les organismes internationaux pertinents.

44. La délégation de Trinité-et-Tobago, à la lumière des déclarations faites par d'autres délégations, a signalé qu'il faut remarquer que les pays de la région ont fait des progrès dans le domaine des politiques d'ajustement, lorsque leurs situations passées et présentes le leur ont permis, et que les pays développés doivent reconnaître qu'un accroissement des tensions existantes pourrait entraîner de /sérieux risques.

sérieux risques. Elle a affirmé, en outre, qu'une expression concrète des déclarations relatives à la réduction du protectionnisme, un abaissement des taux d'intérêt et autres déclarations s'avère nécessaire.

45. La délégation de la République orientale de l'Uruguay a souligné, entre autres, l'effort déployé par le Gouvernement de son pays pour réduire l'énorme déficit fiscal hérité de l'administration précédente afin de consolider la base de la politique de réactivation et de rendre plus solide le programme démocratique déjà entrepris.

46. En même temps, depuis le début du nouveau gouvernement une action est menée à bien pour renforcer la présence du pays face aux organismes financiers internationaux afin que l'on n'impose pas, pour l'octroi de nouveaux crédits, des conditions qui se traduisent par une surcharge plus grande de sacrifices pour la population et rendent plus onéreuse la politique d'ajustement. En même temps, on insiste pour que ces organismes appliquent des critères de symétrie dans l'analyse des problèmes de nature similaire, comme c'est le cas pour les déficit fiscaux.

47. D'autre part, l'Uruguay considère qu'il est indispensable de renforcer des mécanismes, comme celui de Carthagène, afin de définir des critères communs de négociation de la dette et de situer le dialogue avec les créanciers sur un plan qui facilitera la découverte de nouvelles options pour le maniement non seulement de la dette mais aussi de la crise dans son ensemble.

48. La délégation a ajouté, finalement, qu'il est urgent qu'un dialogue s'établisse entre les pays débiteurs et les pays créanciers pour affronter ensemble ce problème.

49. Après avoir remercié la Présidence de l'occasion qui lui était donnée de formuler une déclaration, la délégation de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales a manifesté que le document de prise de position du CEGAN reflétait en général la position des pays membres de l'OECO, bien que, inévitablement, un plus grand développement dans l'exposé des besoins spéciaux et des caractéristiques de ces nations était nécessaire, compte tenu de l'hétérogénéité de ces pays. Les pays de l'OECO ont des problèmes particuliers dérivés de leur petite superficie et de leur faible population, d'une industrialisation insuffisante et d'une base de ressources extrêmement étroite. Cette dernière déficience, en particulier, a amené de sérieux problèmes budgétaires. Actuellement, on se trouve face à la tâche du réajustement structurel et de la planification à long terme du développement économique. Les pays membres de l'OECO ne sont pas aussi avancés que les pays plus grands de l'Amérique latine, ni du point de vue du développement, ni du point de vue de leur expérience de réajustement structurel. Les nations des Caraïbes, en général, et en particulier ceux de l'OECO commencent à peine à envisager ce concept et les conséquences de ce type de réajustement. Dans le cas des pays de l'OECO le réajustement structurel pourrait comporter six éléments: a) encouragement aux exportations et aux investissements; b) politiques macroéconomiques appropriées et examen des types de change appropriés; c) la dimension régionale qui implique des mesures telles que des tarifs douaniers protecteurs et une efficace substitution des importations sur le plan national et régional; d) la réforme fiscale qui inclut des avantages fiscaux; e) la réforme de l'administration publique et f) un nouvel examen des bases structurelles (sectorielles) de ses économies. Dans ce cadre, des conversations sont en cours avec la Banque mondiale, principalement à propos de thèmes clés comme le coût du réajustement et les expériences acquises en matière de réajustement par les autres pays des Caraïbes. Dans le même contexte, des

/conversations ont

conversations ont eu lieu avec la Banque mondiale à propos de l'exclusion prématurée des pays de l'OECO, sur la base du critère de classement, des ressources assorties de conditions de faveur par l'Association internationale de développement et sur la possibilité de créer un service spécial du développement pour appuyer les efforts de réajustement structurel de ces pays. Dans ce sens, la CEPALC a un rôle à jouer afin d'aider ces pays à examiner leurs options et leurs possibilités de réajustement. Un processus de consultations, a déjà commencé entre l'OECO et le Secrétariat de la CEPALC et du CDCC. Enfin, la délégation de l'OECO a remercié le Comité plénier de l'occasion qui lui a été donnée de présenter les problèmes particuliers des petites nations de l'OECO.

50. Le délégué du PNUD a souligné que l'exécution du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait été considérablement affectée par les importantes restrictions budgétaires dont cet organisme a souffert. Ceci a provoqué la fragmentation ou l'atomisation des projets et diminué ainsi leur efficacité tout en retardant leurs résultats.

51. La représentante de la CNUCED a fait savoir que cette organisation a réalisé des études approfondies concernant le problème de l'endettement par rapport à l'interdépendance entre les pays et a souhaité que les conclusions de cette réunion soient discutées lors de la prochaine réunion de la CNUCED qui se tiendra en septembre de l'année en cours.

#### Autres exposés

52. M. Raúl Prebisch a manifesté sa conviction que l'endettement est un problème politique qui est né des décisions politiques qui ont créé le marché des eurodollars. Il a signalé que les opérations de crédit réalisées dans ce cadre ont été la manifestation évidente d'une convergence d'irresponsabilités dues à l'absence totale de réglementation et a souligné que la théorie selon laquelle le libre jeu des forces du marché international devait conduire à une allocation raisonnable des ressources a été démentie par les faits. Il a en outre rappelé que la politique d'émission--et non d'ajustement-- appliquée par les Etats-Unis pour faire face à la hausse des prix du pétrole, a produit des effets multiplicateurs de l'inflation.

53. Vis-à-vis de la situation actuelle, caractérisée par le fardeau de l'endettement, les taux élevés d'intérêt, la faible demande de produits de la région et l'accroissement du protectionnisme, M. Prebisch a signalé l'absence d'imagination et de décision politique nécessaires à un examen adéquat et à l'émergence de solutions innovatrices. Il s'est prononcé pour une claire distinction entre le paiement de la dette d'une part, et le transfert de ressources internationales en dollars pour le paiement de la dette d'autre part, et il a esquissé un possible accord politique visant à mettre les négociations sur la bonne voie. En vertu de cet accord, les pays payeraient la totalité du service de la dette, mais ils n'en transféreraient qu'une partie tandis que le reste constituerait un fonds déposé dans le pays et mis à la disposition de l'investissement privé étranger dont la cession pourrait être négociée par les banques.

54. Il a finalement signalé qu'une entente entre le Nord et le Sud à l'égard de ce problème est essentielle et que, si l'on se dérobe à une solution politique, celui-ci pourrait atteindre des dimensions imprévisibles.

55. Une délégation, vu l'importance du discours de M. Presbisch, a demandé qu'il soit distribué comme document de la réunion.

56. Au nom des délégations du Groupe latino-américain, la délégation de l'Argentine a présenté un projet de résolution, sur les conséquences et perspectives de la dette extérieure latino-américaine. Le projet de résolution a été approuvé à l'unanimité. (Voir la résolution 475 (PLEN.18), chapitre C de ce rapport.)

57. La délégation du Canada a formulé les réserves suivantes audit projet de résolution:

"La délégation du Canada est heureuse de pouvoir appuyer cette résolution et félicite les délégations qui l'ont patronnée de leur habilité pour concilier une série d'opinions et arriver à un consensus satisfaisant. En ce qui concerne le contenu du dispositif, ma délégation est consciente de la nécessité de procéder à un examen détaillé de la question de la dette lors de réunions futures de la Commission, conformément aux attributions de la CEPALC dans le domaine économique. D'autre part, il existe d'autres instances tant bilatérales que multilatérales où cette question peut être envisagée et les débats menés au sein de la CEPALC doivent être considérés comme un élément complémentaire dans le cadre des efforts visant à chercher des solutions à un problème extrêmement grave à tous les échelons et sous tous ses aspects. Quant au préambule, nous formulons certaines réserves sur certaines expressions des alinéas 2 et 3, notamment lorsqu'il est fait référence à un nouvel ordre international. Néanmoins ces réserves n'affectent en aucune façon notre appui au dispositif. J'aimerais exprimer, une fois de plus, la reconnaissance de la délégation du Canada envers les délégations qui ont patronné la résolution pour avoir su répondre aux opinions des délégations qui n'ont pas participé à l'élaboration du libellé préliminaire:"

58. La délégation des Etats-Unis a demandé qu'il soit pris acte de la réserve suivante:

"Afin de respecter l'esprit de consensus, les Etats-Unis ne se sont pas opposés à l'adoption de cette résolution. Nous nous joignons aux observations formulées par les représentants des Communautés européennes et du Canada. Nous souhaitons néanmoins ajouter que le texte du préambule reflète les opinions des pays latino-américains, non pas nécessairement celle des Etats-Unis. Nous insistons sur le fait que les questions relatives à la dette doivent être envisagées de façon séparée, cas par cas, et par l'intermédiaire d'institutions internationales telles le FMI et la Banque mondiale, sur la base d'une analyse économique correcte et des efforts nécessaires d'ajustement positif, afin de corriger les graves problèmes de balance de paiements."

"Il est, à notre avis, impossible d'apporter au problème de la dette une solution globale (ou des solutions régionales) étant donné que les causes de l'endettement varient d'un pays à l'autre. La délégation des Etats-Unis souhaite donc qu'il soit pris acte de ses réserves à l'égard du libellé du préambule."

59. Le représentant des Pays-Bas a manifesté, au nom des Communautés européennes, que les délégations des pays qui en font partie ont fait un effort considérable pour arriver à un texte susceptible d'être approuvé par tous les gouvernements représentés à cette réunion.

60. Les délégations des Communautés européennes se félicitent qu'un consensus se soit dégagé sur le texte amendé émané de la réunion du CEGAN effectuée au cours des deux jours précédents. Une des traditions les plus positives de la CEPALC a ainsi été respectée, à savoir précisément la conciliation entre opinions très divergentes mais constructives qui ont été exprimées durant les débats.

61. Au nom des délégations présentes des Communautés européennes, ainsi que de la délégation du Portugal qui en sera membre officiel à partir du 1er janvier 1986, le délégué a formulé les remarques suivantes à l'égard du projet de résolution:

"En ce qui concerne le deuxième alinéa du préambule, il a souligné que cette question avait déjà fait l'objet de longues discussions au sein des différentes instances des Nations Unies. Sans vouloir entrer dans les détails sur ce point, j'aimerais simplement signaler que la position des pays des Communautés européennes est connue de tous."

"Quant au quatrième alinéa, il ne faut pas oublier que le problème de la dette extérieure reste avant tout une question de type financier et économique, qui doit être traitée en tant que telle, et qu'il faut donc faire un examen cas par cas au sein des instances pertinentes, pour y trouver une solution concrète."

62. La délégation argentine, au nom du Groupe latino-américain, a présenté un projet de résolution concernant les problèmes économiques particuliers des pays insulaires en développement des Caraïbes, notamment des Etats de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS).

63. Le projet de résolution a été approuvé à l'unanimité. (Voir la résolution 473 (PLEN.18), chapitre C de ce rapport.)

Changement de nom de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) (Point 4 de l'ordre du jour)

64. Le débat sur ce point de l'ordre du jour a été basé sur un projet de résolution présenté par le Mexique, en sa qualité de président du Comité technique de l'ILPES, et co-patronné par les délégations des Etats membres suivants: Argentine, Colombie, Cuba, Guatemala, Haïti, Trinité-et-Tobago et les îles Vierges américaines.

65. Le délégué de l'ILPES a signalé que ce projet recommandait le changement de nom de l'ILPES afin que, d'une part il soit en consonance avec le nouveau nom de l'organisation et que, d'autre part, il traduise mieux toute l'attention que l'ILPES accorde à cette sous-région. D'autre part, il reflétait pleinement la recommandation de la V réunion du Comité technique de l'ILPES, organisme maximum d'orientation de l'Institut composé des ministres et des chefs de planification des 37 pays de la région.

66. Pour concrétiser l'attention accrue que l'ILPES accorde à la sous-région des Caraïbes et la plus grande activité qui en découle, l'Institut installera en septembre 1985 l'unité ILPES/CEPALC pour les Caraïbes qui aura son siège au Bureau sous-régional de la CEPALC à Port-of-Spain.

67. Le projet de résolution a été approuvé à l'unanimité. (Voir résolution 474 (PLEN.18) dans le chapitre C de ce rapport.)

Amendements au texte du Mandat et Règlement intérieur de la CEPALC  
(point 5 de l'ordre du jour)

68. Le Secrétariat a présenté les propositions d'amendement au texte du Mandat et au Règlement intérieur de la CEPALC, tels qu'ils figurent au document LC/L.338(PLEN.18/3). Il a expliqué qu'il s'agissait d'introduire dans ce texte les changements qui découlent de l'approbation de la part de la CEPALC des résolutions 452 (XX) sur l'admission du Portugal et 455 (XX) sur le changement de nom de la CEPALC, ainsi que de la résolution 1984/67 du Conseil économique et social des Nations Unies.

69. Les amendements ont été adoptés à l'unanimité. (Voir alinéa a), point 2, chapitre C de ce rapport.)

Lieu et date de la onzième session du CEGAN (point 6 de l'ordre du jour)

70. La délégation de la Colombie a signalé que son Gouvernement proposait comme siège de la onzième session du CEGAN, la ville de Bogotá, Colombie.

71. A propos de cette invitation, le Secrétariat a informé que le Gouvernement colombien avait fait connaître son intention de contribuer au succès de cette réunion en fournissant des salles et des bureaux, le personnel et l'appui nécessaires à la réalisation de cette réunion, selon les termes du projet d'accord de siège qui lui a été soumis. Compte tenu de ce qu'une réunion du CEGAN en 1986 a été prévue au projet de budget de la période 1986-1987, les frais prévus pourraient être couverts avec les ressources disponibles du budget ordinaire de la CEPALC.

72. Le Secrétariat a également informé qu'il se proposait de réaliser cette réunion du CEGAN durant la semaine du 3 mars 1986.

73. Le Comité plénier a adopté à l'unanimité la réalisation de la onzième session du CEGAN, à Bogotá, Colombie. (Voir alinéa b), point 2, chapitre C de ce rapport.)

Divers (point 7 de l'ordre du jour)

a) Résolutions approuvées par le Comité de développement et de coopération des Caraïbes, au cours de sa neuvième session.

74. Le Directeur du Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes s'est référé au document LC/L.345(PLEN.18/4) intitulé: "Résolutions approuvées par le Comité de développement et de coopération des Caraïbes, au cours de sa neuvième session". Il a indiqué que les trois résolutions citées dans ce document, 18 (IX), "Programme d'appui aux petits pays insulaires en voie de développement", 19 (IX), "Création du comité d'examen du CDCC" et 20 (IX), "Action future du CDCC" ont été approuvées au cours de la neuvième session du CDCC qui a eu lieu à Port-of-Spain du 29 mai au 5 juin 1985.

75. Il a signalé que le CDCC est un organisme subsidiaire de la CEPALC et que, en tant que tel, il doit faire rapport à la Commission. Ces résolutions doivent donc être transmises, à titre d'information, au Comité plénier. Il faut souligner que bien que ces résolutions ont des répercussions pour la CEPALC en ce qui concerne les activités qui en découlent, elles n'impliquent aucune obligation de type financier.

76. Le représentant des îles Vierges américaines a demandé au Comité de donner un accueil favorable à ces résolutions.

77. Par conséquent, le Comité plénier a décidé de prendre note des résolutions 18 (IX), 19 (IX) et 20 (IX) du CDCC. (Voir alinéa c), point 2, chapitre C de ce rapport.)

b) Proposition de la délégation du Chili pour inclure dans le programme de travail de la CEPALC des thèmes déterminés dans le domaine du commerce international et du financement du développement.

78. La délégation du Chili, prenant en considération le fait qu'il y aura probablement une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, a suggéré au Secrétariat de la CEPALC d'inclure, si possible, dans son programme de travail sur le commerce international et le financement du développement (programme 16), la réalisation d'études sur les sujets suivants: a) questions relatives à la libéralisation du commerce international au moyen de négociations; b) aspects normatifs relatifs à l'introduction, au renforcement ou l'amélioration des disciplines multilatérales; c) caractéristiques d'une stratégie globale de négociations; d) examen de la situation de branches d'activité spécifiques; et e) étude d'aspects nouveaux tels que les services, les produits de haute technologie et la falsification de marchandises.

79. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a remercié la délégation du Chili de sa suggestion et a signalé qu'elle serait prise en considération. Il a ajouté que la réalisation de ces activités n'impliquerait pas de nouvelles ressources budgétaires ni la postergation d'autres activités.

80. La délégation du Mexique a suggéré que les travaux que mènera le Secrétariat de la CEPALC sur les thèmes du commerce international et du financement du développement soient coordonnés avec ceux effectués par d'autres organismes régionaux et sous-régionaux.

c) Observation de la délégation des Etats-Unis.

81. Les Etats-Unis désirent que l'observation suivante soit insérée dans le rapport: "Les Etats-Unis objectent l'élection du délégué de Cuba comme deuxième vice-président de ces réunions. Le Gouvernement de Cuba a essayé de politiser à son seul profit une question qui nous concerne tous sérieusement. Il a démontré un manque total de l'objectivité qui devrait être la caractéristique fondamentale

/d'un membre

d'un membre de la présidence. Les Etats-Unis croient que c'est une sérieuse erreur que de primer un tel comportement et paraître donner crédit et appuyer une position que tous les gouvernements responsables de cet hémisphère ont rejetée".

82. A cet égard, les pays latino-américains et des Caraïbes ont demandé que la déclaration suivante soit consignée dans le rapport: "En réponse à la déclaration de la délégation des Etats-Unis, les pays latino-américains et des Caraïbes souhaitent faire savoir qu'ils la condamnent énergiquement, Cuba étant un membre à part entière de la Commission et des Nations Unies, et parce que cette déclaration constitue un jugement de valeur inacceptable sur les positions souveraines adoptées par les pays membres sur les questions inscrites à l'ordre du jour".

C. RESOLUTIONS, DECISIONS ET RECOMMANDATIONS APPROUVEES PAR LE COMITE  
PLENIER DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE  
ET LES CARAIBES AU COURS DE SA DIX-HUITIEME SESSION

1. Résolutions

473 (PLEN.18) PROBLEMES ECONOMIQUES PARTICULIERS DES PAYS INSULAIRES EN  
DEVELOPPEMENT DES CARAIBES SPECIALEMENT DES PAYS DE L'ORGANISATION  
DES ETATS DES CARAIBES ORIENTALES (OECO)

Le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Reconnaissant que les pays des Caraïbes membres de la CEPALC et en particulier les huit membres de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales, présentent des problèmes économiques spécifiques dus à leur très petite superficie et à l'exiguïté de leur base de ressources,

Conscient que du fait du faible niveau de revenu par habitant, les pays des Caraïbes et en particulier les Etats membres de l'OECO sont exclus des ressources financières accordées à des conditions de faveur par les organismes internationaux tels que la Banque mondiale et sa filiale l'Association internationale pour le développement,

Ayant pris note que même si les niveaux de revenu par habitant de ces pays peuvent être comparés favorablement avec ceux d'autres pays en développement, cette situation ne sert qu'à masquer la fragilité de leurs structures économiques, fragilité qui ne fait que renforcer la sévérité d'une telle discrimination,

Rappelant la résolution 18 (IX) du Comité de développement et de coopération des Caraïbes de la CEPALC relative au Programme d'appui aux petits pays insulaires en développement,

1. Affirme que la communauté internationale a la responsabilité de soutenir les efforts de développement et d'ajustement structurel des pays des Caraïbes;

2. Appuie les efforts de la Banque mondiale en vue de reconsidérer la question de l'exclusion et reconnaît l'urgence de l'aide au développement pour les pays des Caraïbes et, plus spécialement, pour les très petits Etats.

474 (PLEN.18) CHANGEMENT DE NOM DE L'INSTITUT LATINO-AMERICAIN  
DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Considérant que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) est un organisme permanent des Nations Unies membre du Système de la CEPALC,

Rappelant la résolution 455(XX) de la CEPALC adoptée à la vingtième session de la Commission concernant le changement de nom de la Commission,

Rappelant en outre la résolution 1984/67 paragraphe I-1 du Conseil économique et social des Nations Unies par laquelle celui-ci fait sienne ladite résolution,

Tenant compte des programmes et des activités que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale mène dans les pays des Caraïbes, ainsi que le fait que l'ILPES fait office, avec la CEPALC, de Secrétariat technique du Système de responsables de la planification des Caraïbes appliqué dans le cadre du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC),

Considérant en outre qu'il a été convenu de créer le groupe CEPALC/ILPES pour les Caraïbes,

Notant que la VIème réunion du Comité technique de l'ILPES (Mexico, 16 avril 1985) a accepté à l'unanimité la proposition concernant le changement de nom de l'ILPES adoptée à la VIIème réunion du Sous-comité technique de l'ILPES (Brasilia, 3 et 4 décembre 1984) ainsi que celle visant à maintenir le sigle ILPES,

Approuve la recommandation du VIème Comité technique de l'ILPES selon laquelle:

1. Le nom de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale est remplacé par celui d'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale;

2. Le sigle ILPES est maintenu pour désigner l'Institut de façon abrégée étant donné que son usage est généralisé dans toutes les langues et que l'Institut est ainsi dénommé dans toute la région.

475 (PLEN.18) CONSEQUENCES ET PERSPECTIVES DE LA DETTE  
EXTERIEURE DE L'AMERIQUE LATINE

Le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Reconnaissant que l'Amérique latine et les pays des Caraïbes traversent actuellement la crise économique et sociale la plus profonde de leur histoire et que la situation devient chaque jour plus dramatique à cause de l'augmentation du coût de la vie, de l'inflation et de la pauvreté généralisée de sa population,

Gravement alarmé pour le fait que la crise économique de la région, dans la plupart des cas, a non seulement interrompu le développement de la production par pays et par habitant, mais encore a signifié pour nombre d'entre eux un retour à des niveaux inférieurs à ceux des années 1970 ce qui constitue une démonstration évidente de la nécessité impérieuse d'instaurer un nouvel ordre économique international, conformément aux accords de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale,

Sérieusement préoccupé par l'énorme dette extérieure qui s'accumule sur les pays de l'Amérique latine et qui absorbe une grande partie des revenus provenant de leurs exportations décroissantes, sans recevoir en contrepartie un flux de ressources réelles qui, par leurs caractéristiques, contribuent au développement,

Tenant compte des initiatives des pays latino-américains et des Caraïbes affirmant que le problème de la dette extérieure de l'Amérique latine et des pays des Caraïbes exige une approche globale assortie d'un traitement politique et de leur demande pressante d'une instance de dialogue entre pays débiteurs et pays créanciers afin d'affronter ensemble ce grave problème,

1. Demande au Secrétaire exécutif de la CEPALC d'inclure tant à l'ordre du jour de la XIème session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) comme à celui de la vingt-et-unième session de la CEPALC, la question de la dette extérieure de l'Amérique latine et des pays des Caraïbes afin de permettre un échange d'opinions entre les pays membres de la Commission dans le but d'avancer dans les discussions visant à surmonter cet important problème que la région ne peut différer; et

2. Demande en outre au Secrétaire exécutif de la CEPALC de préparer dans ce but une étude sur les conséquences de la dette extérieure pour les économies de l'Amérique latine et des pays des Caraïbes ainsi que sur ses perspectives pour la présenter aussi bien au CEGAN qu'à la vingt-et-unième session de la CEPALC de façon à qu'elle soit utilisée par les gouvernements des pays membres comme élément de base pour l'examen de la question.

## 2. Décisions et recommandations

### a) Amendements au texte du Mandat et au Règlement intérieur de la CEPALC

Le Comité plénier a approuvé ensuite les amendements suivants au texte du Mandat et du Règlement intérieur de la CEPALC:

a) Où il est dit "Commission économique pour l'Amérique latine" on doit dire "Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes" (Art. 1).

b) Dans tous les cas où on dit "Amérique latine" on doit dire "Amérique latine et les Caraïbes" (art. 1 a), 1 b), 1 c), 2 et 15).

c) Le texte de l'article 3 doit être ainsi rédigé: a) Pourront être membres de la Commission tous les membres des Nations Unies de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et de la région des Caraïbes, ainsi que l'Espagne, la France, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ...

d) Le texte de l'art. 4 devra être ainsi rédigé: 4. Le rayon d'action géographique de la Commission comprendra les Etats de l'Amérique latine et des Caraïbes, membres des Nations Unies et les territoires de l'Amérique centrale et des Caraïbes qui participent aux travaux de la Commission.

e) Le texte de l'art. 9 doit être ainsi rédigé: 9. La Commission collaborera avec les organismes compétents du système interaméricain et adoptera les mesures nécessaires pour coordonner avec eux ses activités afin d'éviter tout chevauchement indu entre les activités de ces organismes et ses propres activités. A cet effet, la Commission pourra passer des accords de travail avec les organismes compétents du système interaméricain en ce qui concerne l'étude faite conjointement ou séparément des problèmes économiques de sa compétence ou à propos de la manière de les résoudre, ainsi que sur l'échange le plus complet possible des informations nécessaires à la coordination de leurs efforts dans le domaine économique. La Commission invitera l'Organisation des Etats américains et d'autres organismes à désigner un représentant pour assister, à titre consultatif, aux sessions de la Commission.

### b) Lieu et date de la onzième session du CEGAN

Le Comité plénier a adopté à l'unanimité la réalisation de la onzième session du CEGAN à Bogotá, Colombie.

### c) Document de prise de position contenu dans le rapport de la onzième session du CEGAN

Le Comité plénier a décidé de prendre note du document de prise de position contenu dans le rapport de la onzième session du CEGAN et de la faire figurer en annexe au présent rapport. Les commentaires formulés pour les Etats membres de la CEPALC à l'égard de ce document sont reproduits dans le chapitre B de ce rapport.

/d) Résolutions

d) Résolutions adoptées par le CDCC

Le Comité plénier a décidé, à l'unanimité, de prendre acte des résolutions 18 (IX), 19 (IX) et 20 (IX) adoptées par le CDCC à sa neuvième session.

Annexe

DOCUMENT DE PRISE DE POSITION

1. Pendant les années 70, les profonds changements survenus dans l'aménagement de l'économie internationale ont affecté négativement la région dans son ensemble. A ces changements sont venus s'ajouter des héritages et des insuffisances structurelles de longue date qui ont limité les importants programmes de croissance et de développement mis en oeuvre par la plupart des pays latino-américains pendant les trois premières décennies d'après-guerre. Les pays ont pu surmonter les effets les plus pernicioeux de cet ensemble de facteurs par la voie d'un niveau élevé d'endettement extérieur. Nonobstant, la persistance de la récession internationale qui a commencé au début des années 80, la réponse de la plupart des principales économies industrialisées et la brusque contraction de la disponibilité de ressources extérieures additionnelles, à partir de 1982, ont obligé les pays de la région à adopter rapidement des politiques d'ajustement et de stabilisation, le tout entraînant pour l'Amérique latine et les Caraïbes la récession économique la plus profonde et prolongée depuis la grande Dépression des années 30.

2. Les conséquences des politiques nationales d'ajustement ont varié d'un pays à l'autre, mais en général, elles ont provoqué des effets très négatifs. Il faut signaler parmi eux les réductions considérables du produit par habitant, les fortes augmentations du chômage déclaré et du sous-emploi, les réductions draconiennes du salaire réel et l'accélération des processus inflationnistes. Il existe cependant d'autres effets structurels moins évidents mais qui peuvent avoir la même importance ou encore davantage, à savoir, entre autres, le désinvestissement qui frappe de nombreuses branches de la production, la désarticulation des systèmes productifs et financiers, la réduction et la détérioration de la capacité opérationnelle du secteur public et la réduction des marges de manoeuvre pour l'application de la politique économique. En outre, la crise a souvent accentué l'inégalité de la répartition du revenu, associée à une distribution injuste des coûts et à une désarticulation sociale croissante.

3. Le profond ébranlement qu'ont subi les sociétés latino-américaines et des Caraïbes ainsi que l'importance et la rapidité des processus d'ajustement mis en oeuvre ont aggravé les tensions politiques et même les situations de violence. Il est à signaler l'effort entrepris par de nombreux pays pour faire face à la crise par la voie de solutions consensuelles et participatives, dans le cadre de schémas politiques démocratiques et pluralistes. Cependant le grand effort réalisé para la région en vue d'affronter la crise et qui se traduit par les graves conséquences économiques, sociales et politiques qu'elle supporte a été en grande mesure infructueux ce qui peut mettre en péril la consolidation des processus démocratiques de certains pays.

4. Les gouvernements de la région ont réitéré leur décision --et plusieurs d'entre eux le démontrent par les faits-- d'assumer la responsabilité qui leur revient dans la recherche de réponses appropriées aux problèmes qui les accablent. Cependant, la persistance des conditions extérieures défavorables

et en conséquence l'impossibilité de la plupart des pays, dans les circonstances actuelles, de rétablir la croissance économique et réduire l'inflation, provoquent des situations économiques et sociales qui exigent de la communauté internationale et, en particulier des gouvernements des économies industrialisées, de reconnaître la nécessité, pour surmonter la crise latino-américaine, des changements profonds orientés vers l'établissement d'un système économique juste. Puisque les conditions commerciales, financières et monétaires extérieures émanent des pays développés, les solutions qui s'imposent doivent être fondées sur une responsabilité partagée vis-à-vis de l'endettement et sur une distribution équitable du poids de l'ajustement.

5. Dans ce domaine, aussi bien les idées contenues dans le Plan d'action de Quito que les orientations offertes par le Consensus de Carthagène et d'autres initiatives latino-américaines constituent des progrès importants pour la mise en oeuvre d'une proposition cohérente de la part de l'Amérique latine et les Caraïbes.

6. Les solutions adoptées devraient tenir compte des transformations structurelles qui se sont produites au cours des quinze dernières années. Le retour chaque fois plus accentué au bilatéralisme dans les relations commerciales et financières, les changements dans l'importance économique relative des différents pays et groupes de pays, les fortes fluctuations des principales monnaies, le protectionnisme commercial persistant sur les principaux marchés, la détérioration croissante dans les termes des échanges, l'intensification de la pratique du dumping et de subsides aux exportations, l'augmentation disproportionnée des taux d'intérêt et la transnationalisation croissante des entreprises dans le domaine commercial, industriel et financier, ainsi que l'adoption des mesures coercitives prises pour des raisons politiques contre certains pays de la région posent de nouveaux problèmes dont la solution requiert des approches et des politiques nouvelles. Les innovations technologiques et productives en marche dans les pays les plus avancés s'ajoutent aux changements structurels déjà signalés pour lancer de nouveaux défis aux pays de la région. Il est indispensable de proposer des actions concrètes et efficaces, tant pour résoudre de façon urgente et effective le problème de la dette de l'Amérique latine et des Caraïbes, que pour mettre pleinement en oeuvre les mesures contenues dans la Déclaration et le Programme d'action sur l'établissement du nouvel Ordre économique international.

7. Pour les raisons qui viennent d'être présentées, l'insertion internationale de la région doit être redéfinie en deux sens. D'abord, pour faire face au panorama international actuel, la région exercera un pouvoir de négociation coordonné, assorti de consultations permanentes sur le plan international afin de mieux défendre son autonomie et ses intérêts. Ce pouvoir devrait être exercé aussi bien pour la considération des problèmes financiers et commerciaux actuels que pour l'examen d'autres questions intéressant les pays développés, tels que les secteurs de services, les biens à technologie de pointe et les investissements.

8. Il importe ensuite de reconnaître que la dynamique que l'économie internationale est censée posséder ne facilitera pas à elle seule le redressement des économies de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les pays de la région devront donc réadapter leur appareil de production afin de mieux profiter des encouragements à la demande nationale, sous-régionale et régionale. Cette

situation rend plus impérieux que jamais le besoin de renforcer et de développer les processus de coopération et d'intégration régionales.

9. Une solution pour le problème de la dette et les décisions adoptées pour parvenir à un nouvel ordre économique international doivent être envisagées comme un complément d'une politique globale visant à récupérer la capacité de développement. La poursuite d'une stratégie qui harmonise dès le début l'ajustement avec le redressement et la reorientation des économies s'avère indispensable.

10. En vue d'atteindre un tel objectif, l'économie devra être l'objet d'une réorientation totale devant s'exprimer, parmi d'autres aspects, par l'adaptation de la structure productive à la nouvelle composition de la consommation, à la transformation des relations financières internationales et commerciales, afin qu'elles puissent stimuler ce processus, ainsi que l'augmentation considérable de l'effort intérieur pour l'accumulation de capital dont l'utilisation doit être en harmonie avec ces objectifs stratégiques.

11. L'objectif essentiel d'une telle stratégie consiste à satisfaire les besoins des groupes sociaux majoritaires, les plus frappés par la crise. Cet objectif variera d'après les pays selon les conditions, les priorités et le potentiel de chacun d'entre eux, mais elle exigera de tous un effort profond et soutenu en vue d'envisager avec succès des problèmes économiques et sociaux de dimensions énormes. Cet effort ne pourra se réaliser que grâce à une coopération organisée de l'ensemble de la société qui comprenne, entre autres, le gouvernement, les groupes et les associations économiques, les partis politiques et les mouvements sociaux. L'expérience politique de la région a démontré à plusieurs reprises que, sans cette coopération organisée, même la stratégie la mieux conçue techniquement échoue.

12. Il existe une double nécessité: encourager la participation collective, tâche impérieuse en époque de crise et de transformation, et obtenir que cette action réponde aux désirs et intérêts de la population, exprimés de façon démocratique, dans le cadre politique que chaque société considère comme étant le plus souhaitable, le plus viable et le plus efficace. Dans cet ordre d'idées, il convient de signaler le rôle prépondérant que peuvent jouer des modèles modernisés de planification en tant qu'instruments de rationalisation de l'action de l'Etat tendant à coordonner les principaux organismes et agents d'exécution de la politique économique et sociale. Il faut mener des actions destinées, entre autres, à fortifier et à perfectionner la capacité opérationnelle du secteur public aussi bien pour la prestation des services sociaux et la gestion des activités productrices que pour la programmation et l'établissement des projets d'investissement et l'exécution des travaux publics. De cette façon, on obtiendra une plus grande efficacité indispensable du secteur public de l'économie et dans la formation du capital.